

## Conseil municipal du 05.10.215

Convocation en date du 29.09.2015

Début de séance 20h30

**Présent(s) :**

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Bernard RUAL, Adjoint

Emilie CHARTAGNAC, Gérard MORATILLE, Rémi BESNIER, Carla LELIEVRE

Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE Delphine CLEDAT

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration(s) :**

Marcelle LAGARDE donne procuration à Emilie CHARTAGNAC

**Absent(s) :**

Etienne ANGLERAUD

Jean-Pierre GOUMONDIE

### 1- AOP REC

L'avenant d'AOP (Autorisation d'Occupation Précaire) par l'association REC ( Rencontres Equestres à Chamberet) prend fin le 30.09.2015. Un nouveau conseil d'administration est élu depuis le 22.09.2015. Le REC rencontre des difficultés relationnelles et organisationnelles. Des procédures administratives sont en cours entre les 2 parties par l'intermédiaire de leur avocat.

Le maire propose de reconduire l'AOP pour un an.

Rémy Besnier et Martine Chastagnac ne prennent pas part au vote du fait de leur fonction respective de président et de trésorière au sein de l'association REC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes, à l'exception de R Besnier et M Chastagnac, de reconduire l'AOP pour un an.

### 2- Questions diverses

#### Projet COM COM

La commune de Chamberet doit de prononcer quant au choix de la communauté de communes vers laquelle elle souhaite s'orienter. ( Tulle , Bugeat ...)

Cette réflexion doit prendre en compte la fiscalité future, les transferts de financement et de compétences.

#### Demande de subvention pour les logements adaptés

Afin de réaliser le projet de logements adaptés, il serait nécessaire que la commune se porte acquéreur de la maison Barrau (maison en face de l'église dont la façade est rénovée). Une demande de subvention est sollicitée pour cet achat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes la demande de subvention

#### Etude à la maison de l'Arbre

Il est nécessaire de développer et moderniser ce complexe pour attirer du tourisme, atout du territoire. Pour réaliser ce projet il faut mobiliser les fonds du pays de Tulle et apporter un projet.

Une étude préalable pourrait aider aux orientations à prendre. Cette étude est financée à 64% par le Pays de Tulle et 20 % Conseil Départemental Pour la réalisation des travaux ; des subventions seraient auprès du Pays de Tulle et du Conseil Départemental dans une limite cumulée de 80%.

- Faire une étude préalable avec pour axe de réflexion la numérisation de la maison de l'arbre et développer les nouvelles techniques de communication pour faire la découverte de l'Arboretum.
- Dynamiser à nouveau la communication autour de la Maison de l'Arbre. Mr le Directeur du PNR reste sensible et favorable à ce point.
- Développer les actions d'information /tourisme à l'échelon départemental
- Inscrire la Maison de l'Arbre en réseau avec les autres maisons (Maison des Monédières, Maison de l'Eau)
- Valoriser le conservatoire de pommes et les sentiers de découverte de l'arboretum en lien avec la cidrerie et la Maison de l'Arbre.
- Développer les jeux d'enfants /label famille
- Pérenniser le poste d'animatrice nature pour développer l'accueil de groupe
- Réfléchir à la gestion quotidienne de l'entretien de l'arboretum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes de solliciter une étude préalable.

### **Demande de subvention pour l'accessibilité de la Poste**

La demande d'autorisation de travaux est validée par les services compétents quant à l'accessibilité. Le montant des travaux s'élève à 37 000€. Un plan incliné part du coté latéral de la poste à l'aplomb de la cour et contourne la façade. Le plan décliné desservira l'entrée de la Poste et du Trésor public. L'espace d'accès au distributeur automatique de billet sera également concerné par ce projet d'accessibilité.

Le maire sollicite une demande de subvention DETR et CG pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes, les demandes de subvention.

### **Vente Bricomatériaux**

Brico matériaux souhaite anticiper le remboursement du crédit-bail et acheter la parcelle de terrain derrière les tribunes afin de développer son entreprise.

Le reste à rembourser s'élève à 40 250 € et le montant du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes l'autorisation de remboursement anticipé du crédit-bail et la vente de terrain à cette entreprise.

### **PLU**

Le PADD (plan d'aménagement durable) présente les orientations de la commune dans le droit des sols entre diagnostic et enjeux. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des continuités écologiques.

Il prépare le volet réglementaire du PLU. La nouvelle version est mise à jour fin octobre 2015 pour tenir compte de l'évolution des lois et remarques apportées tout au long de son écriture par la commission PLU.

Il sera diffusé pour lecture et avis.

Le zonage est quasiment achevé avec quelques problématiques (zones à urbaniser en multipropriétés, le devenir des locaux de l'entreprise Chaumeil par exemple.)

### **Voirie**

Programme de la voirie concerne les routes

- Trarieux vers le Croix du Chambon
- la Veysseix
- le Champ Neuf
- la partie montante du chemin de la Bessade en direction de la maison de Mr Carois ; le propriétaire est autorisé à réaliser la partie restante à ses frais, le chemin restant dans le domaine public.
- la partie pentue de la route de Cros en regard de la départementale pour la pérennité du chemin
- la création d'un bateau d'accès au terrain de F Lefèvre (négocié lors des échanges de terrain à l'arboretum)
- le chemin d'accès chez Mme Nespoux en contrepartie de son autorisation de passage pour accéder et apporter les matériaux nécessaires à la réfection du chemin de la Font Gazeau et permettre l'aménagement nécessaire pour éviter le ruissellement des eaux vers l'entrée de sa maison.
- le rétrécissement de la route départementale à l'entrée du bourg, route du Mont Ceix
- réfection du chemin de Remenieras

### **Interconnexion avec le réseau d'eau de Treignac**

Les travaux de préparation ont débuté cette semaine. Un alternat sera posé dans les prochains jours pour une durée de 4 mois.

### **Chemin communal entre la commune de Chamberet et de Meilhards au lieu dit La Nouaille**

Demande de réaliser les travaux nécessaires pour la remise du chemin dans son assiette, le chemin étant pour partie sur le domaine privé. Les relevés du géomètre sont réalisés par la commune de Meilhards.

Finaliser l'étude fin 2015 pour une réalisation en 2016.

### **Les baux sectionnaux**

La rédaction des contrats de location est terminée. Il reste à planifier la signature des documents.

### **Cour de la poste**

Demande de nettoyage de la cour.

### **Révision de la demande de subvention en lien avec la création d'une plateforme**

Une plateforme doit être réalisée pour permettre le stockage de plaquette dans le cadre du développement de la filière bois sur la commune. Une subvention du PNR reste possible à hauteur de 80% pour la création de la plateforme, le bâtiment serait construit par l'artisan.

La maire sollicite une demande de subvention pour la réalisation de la plateforme de +/-1500 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes, la demande de subvention.

### **Assainissement**

Il reste à compléter sur le secteur de la route de Limoges et de Mortefonds.

Il faut envisager la planification d'entretien du réseau et réfléchir aux modalités d'extension, les lagunes existantes arrivant en limite de capacité. (Création d'une station d'épuration? Aménagement des lagunes ?)

### **Fleurissement du bourg**

Achat de chrysanthèmes :

Achat de sapins de Noël : demande de vis

Le comité de fleurissement mène une réflexion pour la décoration 2016.

### **CCAS**

Dans le cadre de l'extension de la Mas et des travaux de rénovation du chauffage, le CCAS informe le conseil municipal qu'il doit compléter son financement par un emprunt de 240000€ ; qui sera remboursé par le loyer versé par l'établissement.

Le repas aura lieu le 12 décembre 2015.

### **Accueil des réfugiés**

La mairie est toujours en contact avec Mr le Préfet chargé de mission de coordination pour l'accueil de réfugiés. Il propose à l'accueil 2 familles qui, à ce jour sont hébergées dans la région de Forbach. Des échanges sont toujours en cours.

Fin de séance 22h00